

Note de travail relative aux contraintes d'implantation de ralentisseurs sur les chaussées

1. Contexte

Lors d'une réunion organisée le 24 février 2020 à la Mairie de Meudon¹, l'ARQP a présenté une ébauche de propositions pour la circulation et le stationnement dans le quartier du Potager du Dauphin.

Parmi les mesures présentées, l'ARQP a proposé une mesure de sécurisation et de ralentissement de l'avenue Jacqueminot, afin d'éviter le trafic intercommunal au moyen de dispositifs visant à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

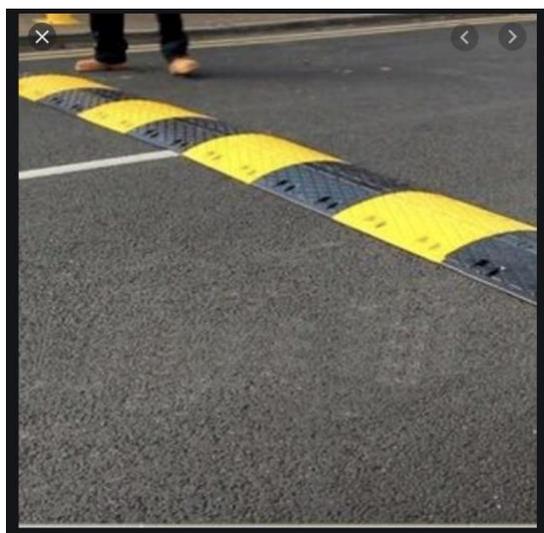
A l'issue de la réunion, il a été convenu d'approfondir l'étude de cette mesure.

La présente note a pour but d'apporter des éléments d'information relatifs aux possibilités d'installation de ralentisseurs sur l'avenue Jacqueminot, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de cette avenue et des contraintes liées à la réglementation en matière de voirie.

¹ Etaient présents à cette réunion : Pour la Mairie : M. Denis Larghero (Maire de Meudon), M. Bastian (Directeur de l'Environnement urbain), M. Deverre (Directeur de Territoire Ouest GPSO). Pour l'ARQP : MM. Jean Verdon, Christian Delavelle, Dimitri Floros.

2. Différents types de ralentisseurs

Dos d'âne



Trapézoïdal



Coussin



Plateau



3. Règlementation relative aux ralentisseurs

Le tableau ci-dessous récapitule les contraintes d'utilisation pour chaque type de ralentisseur homologué.

Type de ralentisseur	Trapézoïdal et dos d'âne	Coussin	Plateau
Uniquement sur voies...	Limitées à 30km/h	Limitées à 30km/h	Limitées à 50 km/h avec limitation ponctuelle à 30 km/h En Zones « 30 ».
Uniquement sur des pentes....	<4%	<6%	'-
Uniquement si trafic....	<3000 véhicules/jour	<6000 véhicules/jour	'-
Interdit...	Sur les voies de desserte de transport public de personnes A moins de 200 m des limites d'une agglomération ou d'une section de route à 70 km/h	A moins de 200 m des limites d'une agglomération	
Autres contraintes à respecter	Un ralentisseur trapézoïdal comporte obligatoirement un passage piétons Interdiction d'installer un passage piéton sur un dos d'âne		

4. En savoir plus....

Les informations présentées ci-avant sont extraites du lien suivant :

<https://www.virages.com/Blog/Reglementation-Ralentisseurs>

Le lecteur souhaitant approfondir trouvera dans ce lien des informations plus détaillées sur les règles d'implantation, les caractéristiques géométriques des ralentisseurs, les matériaux à utiliser, le marquage au sol et la signalisation verticale.